



levée d'une cession sur salaire

Par imarie, le **08/12/2008** à **21:50**

Bonjour

dans le cadre du rachat de mes crédits par un organisme financier sur 12 ans, ce dernier exige une cession sur salaire de ma part.

L'apporteur d'affaires qui a identifié l'organisme preteur me dit qu'une cession sur salaire peut être levée à n'importe quel moment, car c'est un acte volontaire de ma part auprès du tribunal d'instance.

est ce exact ?

ainsi pourrais je lever une cession de salaire 6 mois après le démarrage du prêt (sur 12 ans au total)? y a t'il des conditions particulières pour lever la cession et quelles sont elles ? faut il l'autorisation de l'organisme prêteur ?

un grand merci par avance

isabelle